



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 4 AVRIL 2019

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur MATTEI Daniel
Madame PARISOT Michèle
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur FROISSART Pascal
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Monsieur MATTEI)
Monsieur GAPENNE Marcel
(pouvoir à Madame DEMEYERE)
Madame CROMBEZ Nadia
(pouvoir à Madame DUPAYAGE)
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Madame WATTIEZ Laurence
(pouvoir à Madame BEAUCOURT)
Monsieur BRULIN Frédéric
(pouvoir à Madame MOREN)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)
Monsieur KUSNIREK David
(pouvoir à Monsieur BIDAULT)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur BOURSIER)



1. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2018

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le bilan des acquisitions immobilières réalisées durant l'exercice budgétaire 2018.

Contre : M.M. Leleux - Kusnirek - Swiniarski - Bidault
Boursier - Segard

2. COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Président confie la présidence de séance à Madame MOREN, première adjointe et quitte la salle.

Après examen des justifications produites, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte de gestion de l'année 2018 présentée par Madame la Trésorière de Lens.

Contre : M.M. Leleux - Kusnirek - Swiniarski - Bidault
Boursier - Segard

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 597 151,23 € et un déficit d'investissement de 4 177,07 € est approuvé à la majorité. Il est décidé d'affecter 197 151,23 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement et de maintenir le solde, soit 400 000,00 € en recettes à la section de fonctionnement.

Contre : M.M. Leleux - Kusnirek - Swiniarski - Bidault
Boursier - Segard

4. VOTE DES TAUX 2019

Monsieur TERLAT reprend la présidence de l'Assemblée.

Considérant que l'instauration des taxes et autre pression fiscale d'autres organismes ampute le pouvoir d'achat des familles, sur proposition de Monsieur le Président, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019.

5. REPRISE PROVISION EXERCICE 2019

Par délibération en date du 12 avril 2018, il avait été décidé l'inscription d'une provision pour risque de 100 000,00 € correspondant au 3ème et dernier versement à Territoires 62 à effectuer sur l'exercice 2019. Le Conseil Municipal décide donc la reprise sur provision de l'exercice 2018 d'un montant de 100 000,00 € sur l'exercice 2019 au compte 7865 afin de régler la dernière échéance et donc solder définitivement le dossier Territoires 62.

Contre : M.M. Leleux - Kusnerek - Swiniarski - Bidault - Boursier - Segard

6. BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le budget primitif 2019 qui s'inscrit en correspondance physique directe avec le Débat d'Orientation Budgétaire.

En 2019, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 5 295 302.48 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 3 619 511.79 €
- Section d'investissement : 1 675 790.69 €

Par rapport au budget primitif 2018, la section de fonctionnement en dépenses réelles est en diminution de 2.25% en raison principalement de l'effet moins impactant de la sortie de la ZAC du Bois des Mottes. Une reprise sur provision semi-budgétaire de 100 000 € est inscrite en recettes de fonctionnement et une dépense de fonctionnement de 100 000 € est inscrite dans les charges exceptionnelles ce qui permet le versement du solde à la société Territoires 62 sans impacter la section de fonctionnement.

Le budget primitif 2019 est aussi caractérisé par un souci de maîtrise des dépenses notamment les dépenses liées au personnel communal et ce, en dépit de la fin des contrats aidés.

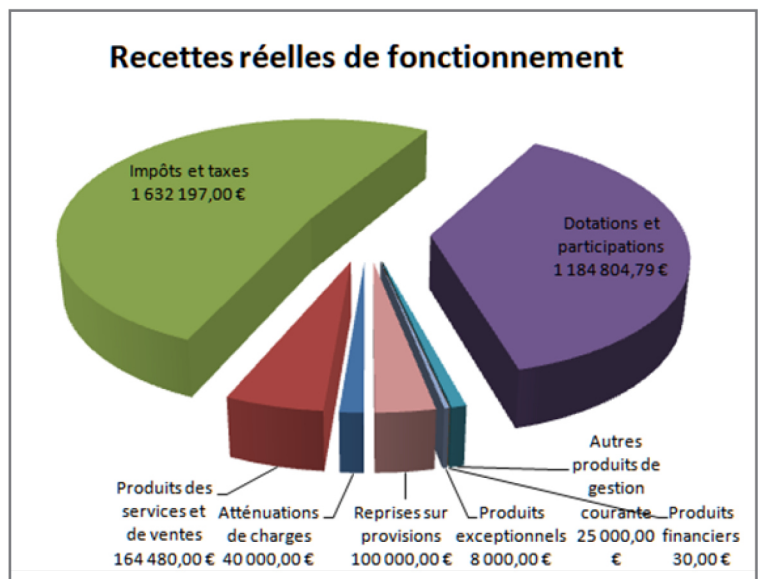
I - La section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

D'un montant global de 3 597 511.79 se structurent autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 154 511.79 € dont la reprise de provision pour risque de 100 000,00 € (pour rappel 150 000 € l'année dernière). Les recettes d'ordre de fonctionnement sont d'un montant de 65 000 € inscrits en production immobilisée.

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant compte les éléments suivants :

- La suppression de la participation de l'Etat pour les contrats aidés environ 60 000 € en moins comparé aux recettes réalisées en 2018,
- Des tarifs inchangés concernant les produits des services publics, du domaine et des ventes diverses,
- Les dotations et participation : une inscription plus au moins identique au BP 2018 dans l'attente de la communication des montants par les services de l'Etat,
- Des crédits sont inscrits au chapitre globalisé 042 article 722 en raison des travaux de la voirie en régie,
- Une reprise sur provision pour risque d'un montant de 100 000 € relatif à Territoires 62 afin de solder définitivement le remboursement du déficit,
- La suppression du fond de soutien au développement des activités périscolaires environ 30 000 €.



B) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant global de 3 597 511.79 € se répartissent entre les opérations réelles pour 3 371 871.00 €, les opérations d'ordre pour 225 640.79 € dont le virement à la section d'investissement pour un montant de 141 258.66 €.

Elles se décomposent en cinq rubriques principales :

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les charges exceptionnelles

Les charges à caractère général (011) :

Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

L'augmentation constatée par rapport au budget primitif 2018 s'explique comme suit :

- La mise en place des travaux de la voirie en régie, ces crédits seront intégrés à la section d'investissement via des écritures de fin d'année,

- La commune fait face à des dépenses imprévues à savoir une grosse panne d'éclairage public, des travaux liés à des affaissements de terrain, des frais d'actes et des réparations sur des biens mobiliers.

Les charges de personnel (012) :

Les charges de personnel sont estimées en se basant sur le réalisé 2018, ce qui explique une diminution en comparaison du BP 2018, elles tiennent compte des éléments suivants :

- La fin des contrats aidés qui devront être prolongés par des stagiarisations pour certains bénéficiaires (au 1er janvier 7 agents ont intégré le statut de la fonction publique territoriale),
- Les dépenses relatives aux agents permanents restent stables,
- Une nouvelle vague de titularisation pourrait concerner les agents encore contractuels,
- Gestion prévisionnelle des futurs départs en retraite.

Les autres charges de gestion (65)

Elles regroupent les contributions obligatoires, la subvention du Centre Communal d'Action Social et aux associations, les indemnités et cotisations des élus. Ce chapitre est en légère augmentation au niveau des cotisations des élus suite à une revalorisation décidée par les services de l'Etat de l'indice brut des indemnités. Au final sur les chapitres 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (produits de gestion courante), les montants inscrits sont des enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser. Les charges financières (66) comprennent une augmentation des intérêts de la dette suite au nouvel emprunt prévu dans la section d'investissement.

L'autofinancement

En 2019 l'Autofinancement se décompose comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Des dotations aux amortissements | 84 382.13 € |
| - Du virement à la section d'investissement | 151 258.66 € |
| - De l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018 (n-1) à la section d'investissement 2019 (n+1) | 197 151.23€ |

Soit 432 792.02. €

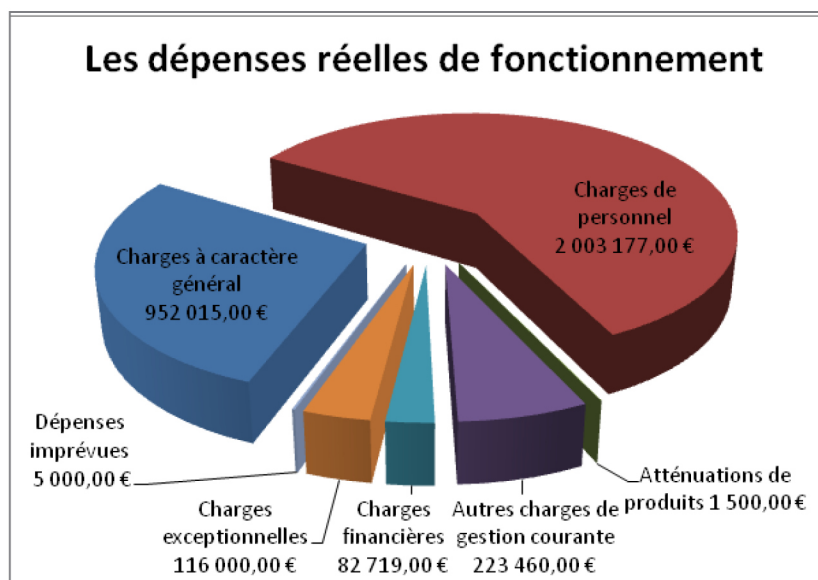
II - La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 1 675 790.69 €. L'équilibre entre les dépenses et les recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement, le solde d'exécution 2018 de la section de fonctionnement et l'inscription d'un emprunt.

La section d'investissement a augmenté de façon significative en raison de l'effort consenti pour réaliser les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique pour l'école Péri-Curie.

A) Les recettes globales d'investissement

Le financement des investissements est principalement assuré par cinq grandes catégories de recettes :



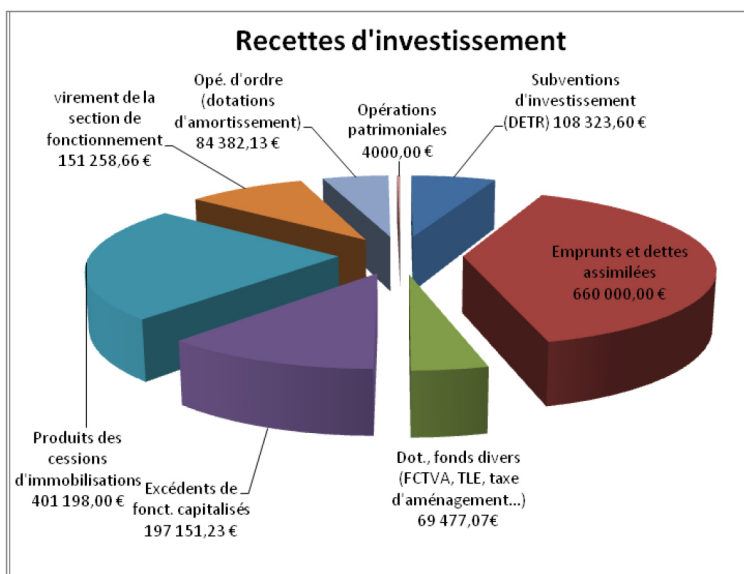
- Le virement à la section d'investissement : (l'excédent de fonctionnement capitalisé) 197 151.23 €
- Virement de la section de fonctionnement : 151 258.66 €
- L'amortissement des immobilisations : 84 382.13 €
- Les subventions d'investissement (DETR) : 108 323.60 €
- Les dotations (taxe d'aménagement, FCTVA,...) 69 477.07 €
- Produit d'immobilisations cédées 401 198.00 €
- L'inscription d'un emprunt 660 000.00 €

Chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » d'un montant de 401 198 € (dont 12 800 € en restes à réaliser), sont comprises les ventes suivantes :

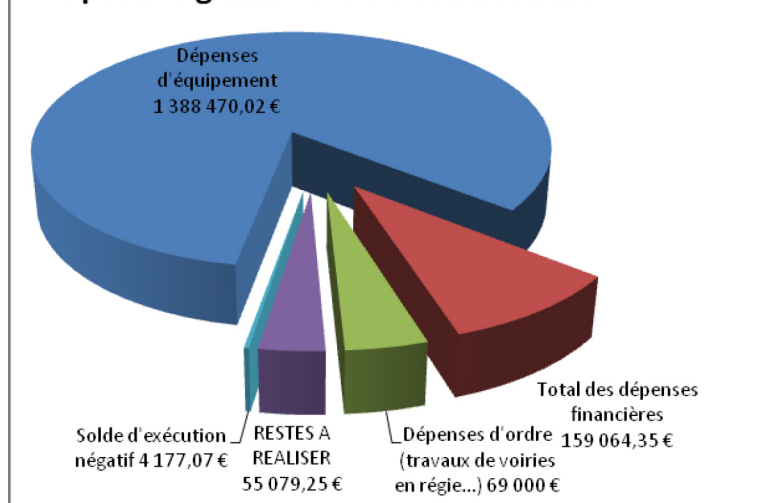
Des terrains communaux

- Marais de Harnes 151 200 €
- Chemin des postes 84 000 €
- Rue Kociemski 72 000 €
- Chemin des postes 270 €
- Impasse des jardins 9 000 €
- Rue Rolle 44 000 €
- Rue Rolle 228 €
- Rue Valli 5 000 €
- Rue du 8 Mai 34 000 €

Cession d'un camion Renault en l'état 1 500 €



Dépenses globales d'investissement



B) Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 675 790.69 € (dont 55 079.25 € de restes à réaliser) et se composent principalement du remboursement de la dette, des dépenses d'équipements, les travaux d'aménagement des constructions et des frais d'études.

Le solde d'exécution d'un montant de 4 177.07 est négatif suite au déficit de la section d'investissement au 31/12/2018.

La dette

En 2018 deux emprunts ont été clôturés (Dexia pour le centre social et le Crédit Agricole pour le remplacement des menuiseries

extérieures dans les écoles).

Au BP 2019, une augmentation du remboursement de la dette est prévue suite à un nouvel emprunt.

Les opérations d'investissement

Elles sont proposées à hauteur de 1 443 549.27 € dont (55 079.25 € en restes à réaliser) et se répartissent comme suit :

- Renforcement éclairage public : 65 000 € (rénovation dispositifs éclairage public).
- Trottoirs, bordures et adoucis : 65 000 € + 1 100.54 € en restes à réaliser, les crédits sont inscrits au chapitre 040 opérations d'ordre de transfert en section suite à la procédure des travaux de la voirie en régie. Ce montant comporte une estimation de la matière première, du matériel et de la main d'œuvre.
- Grosses réparations bâtiments : 209 057.65 € dont 47 794.86 € en RAR (extension du local solidarité, travaux de chauffage à la salle des fêtes, radiateurs Mairie, réfection de chéneaux au service technique et les travaux Enedis).

- Complexe sportif et culturel: 80 210 € dont 210 € en RAR, il s'agit des dépenses liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à des frais d'étude et au recours à un bureau de contrôle.
- En opérations diverses : 142 871,08 € dont 5 973,85 € en RAR, (mobilier scolaire, mobilier pour le centre animation jeunesse, matériel et licence informatique, matériel divers pour les services...)
- Gros travaux de voiries : 60 000 € (sécurisation de la rue K. Rolle.
- Travaux accessibilité : 811 310,00 € (Frais d'études et des travaux d'accessibilité à l'école Wantiez et Curie et travaux de rénovation énergétique à l'école Péri-Curie)
- Grosses réparations des écoles : 66 000 € (des travaux de réparations des écoles, des préfabriqués + imprévus)
- Révision plan local d'urbanisme : 8 000 €

Monsieur le Maire précise enfin que les prévisions de dépenses d'investissement ont fortement augmenté en raison des travaux d'accessibilité et de rénovation projetés à l'école Curie. Il précise également que les 660 000 € supplémentaires prévus seront financés par une subvention D.E.T.R et nécessiteront un recours à l'emprunt (si possible auprès de la fédération Départementale d'Energie qui propose des emprunts à taux 0).

Devant l'absence de remarque de l'Assemblée, Monsieur le Maire conclut sur ce point en soulignant la qualité et la clarté des documents financiers au conseil municipal.

Contre : M.M. Leleux - Kusnirek - Swiniarski - Bidault - Boursier - Segard

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2019 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE CURIE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2019 afin de réaliser des travaux de rénovation thermique de l'école Curie. Le montant estimé de ces hors taxe est de 287 000,00 €, le coût de la maîtrise d'œuvre est de 32 302,69 €, les missions de contrôles et de sécurité sont estimés à 5 000,00 € (coordonateur SPS et mission de contrôle technique) et les diagnostics amiante et plomb avant travaux sont estimés à 1 630,00 €.

Ces travaux de rénovation thermique feront l'objet d'une aide estimée de la Fédération Départementale de l'Energie à hauteur de 50 000,00 € HT et une manne de 12 000,00 € peut être espérée au titre des Certificats d'Economie d'Energie. La demande de soutien dans le cadre de la DSIL 2019 sera à hauteur de 195 394,12 € HT (soit 60% du montant des travaux MOE, contrôles et diagnostics compris).

8. DISPOSITIF JEUNES EN VILLE 2019 (JOBS D'ÉTÉ)

Messieurs CHATELAIN ET LEGRIN quittent la séance. Monsieur LEGRIN donne pouvoir à Monsieur FROISSART.

Le dispositif « Jeunes en Ville » est reconduit à l'unanimité. A l'identique de 2018, 24 recrutements de jeunes seront réalisés durant la période estivale de 2019 à raison de 30 à 35 heures réparties sur une ou deux semaines. Monsieur le Président a rappelé que les jeunes qui interviennent auprès des seniors dépendent du CCAS.

9. OPÉRATION SAC À DOS 2019

Le dispositif « Sac Ados » impulsé par le Conseil Départemental du Pas de Calais en direction des jeunes désireux de concrétiser des projets de vacances, est reconduit à l'unanimité en 2019.

10 bourses de 50 € seront accordées en sus aux annaysiens qui seront retenus dans le cadre de ce dispositif.

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention annuelle aux associations sportives sous réserve de la complétude des informations et documents administratifs qui leur sont demandés à l'appui de leur dossier

11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2019

Afin d'éviter aux associations d'éventuels problèmes de trésorerie dans l'attente de l'étude du dossier de demande de subvention qu'elles ont déposé, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité (Monsieur DANCOISNE, membre associatif n'ayant pas pris part au vote pour ce qui concerne le Cercle Laïque Mixte), le versement de 50 % du montant de la subvention qui leur a été attribuée en 2018.

12. CESSION MARAIS D'ANNAY À HARNES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession d'une partie du marais dit « le brochet harnésien » sur le territoire de Harnes, cadastrée AE91, pour une superficie de 111 950 m² pour un montant de 151 200,00 €.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Harnes a déjà pris une délibération concordante pour autoriser cette acquisition. Tous les frais inhérents à cette session seront supportés par la ville de Harnes.

13. CONTRAT COLONIE 2019 : TARIFICATION FAMILLES

Le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement du contrat « colonie de vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras le 21 décembre 2018. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le séjour de cet été qui devrait concerner 24 jeunes âgés de 8 à 18 ans et qui se déroulera à Sanary sur Mer du 21 au 31 juillet 2019.

La participation des familles a été fixée à l'unanimité comme suit :

- 10 places pour les enfants de 8 à 11 ans,
- 14 places pour les jeunes de 12 à 15 ans.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un cadre agréable et que deux techniciens sont partis sur place ce jour en reconnaissance afin de préparer au mieux ce séjour.

La participation des familles est actée comme suit :

- 90 € 00 pour celles bénéficiaires des chèques vacances,
- 340 € 00 pour celles qui n'en bénéficient pas,
- Application de la dégressivité Fratrie pour les familles ne bénéficiant pas de l'Aide aux Temps Libre à hauteur de 10 % par enfant supplémentaire.

14. CESSION PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC 1076 PARTIELLE À MME VILCOQ

Le 11 octobre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la cession du terrain sis 10 impasse des jardins et cadastré section AC 106 à Madame Henriane VILCOQ qui y a érigé son habitation dans les années 1960 (ancienne part de marais dont elle était locataire). Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession à Mme VILCOQ de 32 mètres supplémentaires situés sur la parcelle AC 1076 dans le but de lui permettre d'agrandir un peu son jardin.

Le prix a été décidé sur la base de l'estimation du service des Domaines soit 1 400,00 €. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur,

15. AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL 709

Sur demande de Madame PRIEM qui souhaite vendre sa maison 6, allée des alouettes, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession conjointe du terrain du terrain communal cadastré Section AL 709 d'une superficie de 342 mètres carrés au prix de 15 000 € correspondant à l'estimation du service des Domaines.

Tous les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par les futurs acquéreurs.

16. CESSION PARCELLES CADASTRÉES AD822 ET AD824 PARTIELLES À LA SCI LES PRIMEVÈRES

Madame MOREN Michèle quitte la séance.

Le Conseil Municipal a autorisé la cession des parcelles cadastrées section AD 618, AD 821 et AD 823 le 23 juin 2017. Il est décidé de procéder à la cession de 88 mètres carrés supplémentaires situés sur les parcelles communales AD 822 et AD 824 en partie à la SCI Les Primevères au prix fixé par le service des Domaines soit 159 €.

Monsieur le Maire précise que le but est de procéder à un redécoupage plus logique des limites séparatives. Il signale en outre que la clôture, le bornage ou tout autre frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Contre : M.M. Leleux - Kusnerek - Swiniarski - Bidault - Boursier - Segard

17. TAXE LOCALE SUR LES ENSEIGNES ET PUBLICITÉS EXTÉRIEURES

Madame MOREN Michèle réintègre la séance

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des dispositions et des tarifs maximaux relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure.

18. MOTION DE SOUTIEN AU « PARC DE LA DEÛLE À LA SOUCHEZ » PASSERELLE ENTRE FLANDRES ET ARTOIS

Le conseil municipal d'Annay tout comme les communes de Harnes, Estevelles, Meurchin et Pont a Vendin sollicite la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin en vue de :

- Intégrer l'arc Nord comme un axe structurant du Projet de Territoire de la CALL
- Appuyer les démarches de réflexions, réalisation mise en œuvre de diagnostics et de réalisation
- Accompagner, Co construire, co porter les dynamiques solidaires et d'aménagement du territoire entre les communes
- Appuyer la démarche des communes auprès des tiers interlocuteurs tels que le Conseil Régional, Conseil Départemental, Pole Métropolitain de l'Artois, SCOT, AULA, Services de l'Etat, financeurs européens
- Reconnaitre l'enjeu communautaire du projet Arc Nord qui se doit d'être une réalisation opérationnelle exemplaire de la Chaîne des Parcs

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une motion incitative afin que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage fortement dans le projet de la Ville, sachant que des crédits sont encore disponibles.

Monsieur BOURSIER signale qu'il existait précédemment sur le secteur une trame verte et une trame bleue. Monsieur le Maire confirme en précisant qu'il est tenu compte dans ce nouveau projet des anciennes études réalisées par le passé.

19. MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI BLANQUER « POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE » : VIVES INQUIÉTUDES DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS D'ÉLÈVES

Suite à l'adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale du projet de loi « Blanquer » « Pour une école de la confiance » qui inquiète les syndicats d'enseignants, de parents d'élèves et menace le bon fonctionnement de nos écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Apporte son soutien aux syndicats d'enseignants ainsi qu'aux associations de parents d'élèves ;
- Transmet et relaie toutes leurs vives inquiétudes concernant le projet de loi « école de la confiance ».
- Souhaite le maintien, pour nos concitoyens, d'un service public de proximité.

La séance est levée à dix-neuf heures vingt sept.

LEXIQUE

- DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- BP : Budget Primitif
- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- RAR : Reste à Réaliser
- DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- MOE : Maîtrise d'œuvre

Annay sous Lens, la ville qu'on aime pour vivre Ensemble !

Les finances communales sont enfin libérées de la dette laissée par l'ancienne municipalité. Cette dette, issue du résultat déficitaire de clôture de la convention du Bois des Mottes pesait très lourd sur les finances communales. Cette nouvelle situation financière nous permet de présenter un budget ambitieux pour Annay.

En effet, l'heure est maintenant à la mise en œuvre de programmes un peu plus importants que ceux de ces dernières années. 1 443 549 € d'investissement sont prévus pour l'année 2019.

- 811 000€ d'investissement pour les écoles Wantiez et Curie. C'est tout un programme d'accessibilité, de rénovation visant des économies d'énergie et le confort de nos enfants que nous avons prévus avec également l'installation d'un ascenseur à l'école Curie.

- La réfection et sécurisation de la rue Kleber Rolle 60 000 €, de trottoirs 65 000€, la poursuite de rénovation de l'éclairage public 65 000€

- Les grosses réparations sur les bâtiments communaux, la réfection des chéneaux sur les bâtiments des services techniques, extension du local solidarité occupé par le Secours Populaire, travaux salle des fêtes, amélioration des espaces de loisirs... etc. Soit un total de 209 000€

-Le réaménagement de la maison des jeunes (peinture, mobilier etc...).

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais d'étude et recours à un bureau de contrôle pour la salle polyvalente 80 000€

Pour le fonctionnement, la gestion rigoureuse des dépenses, sans toutefois réduire la voilure de nos actions est notre préoccupation principale.

Toutes ces dépenses ne seraient pas réalisables sans un important travail sur les recettes et économies. Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition. Nous travaillons à la recherche de subventions sur tous les projets : la santé, les économies d'énergie, les subventions d'aménagement...

Et puis, enfin la vente des 11 hectares du marais situé à Harnes qui appartenait à la commune d'Annay depuis des temps immémoriaux. Ce sont 151 200€ que la commune récupère ainsi. Un beau succès face à une situation qui n'avait que trop duré.

Nous travaillons sur d'autres projets importants :

- La construction de la salle de sport à énergie positive au sein d'un écoquartier

- La cantine avec un espace intergénérationnel

- Un bâtiment 'Espace Santé' situé à l'angle de la rue Mattei et de la route de Lille

- La création d'un parc urbain dans le cadre du projet porté par le pôle métropolitain de l'ARTOIS qui regroupe nos cinq villes voisines et s'étend à quelques communes de la CAHC.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

NOTRE EXPRESSION DE GROUPE NE SE DÉVOILERA PLUS DANS CET ENCADRÉ !

Nous proposons aux Annaysien(ne)s de suivre la vie municipale et notre expression dans notre lettre, de nous rencontrer pour échanger et... construire.

Car tout vous regarde.

Nous n'avons rien, nous, à vous cacher.

Et tous vos avis nous intéressent.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".